

Critères d'indications cliniques pour l'utilisation d'une pompe volumétrique			
Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2020-03-26
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Toutes les installations / Tous les secteurs qui utilisent une pompe volumétrique		
Outils cliniques associés	Liste personnalisée des médicaments de niveau d'alerte élevé au CISSS de la Montérégie-Ouest		

1. Énoncé

Les unités de soins se retrouvent souvent dans l'impossibilité d'assurer une quantité suffisante de pompes volumétriques pour leur clientèle. Il est donc essentiel d'optimiser l'utilisation des pompes volumétriques, selon des critères établis.

Certains secteurs requièrent fréquemment l'utilisation de pompes volumétriques en lien avec les activités cliniques spécialisées qui y sont rattachées. De plus, l'utilisation de ce type d'équipement peut être requise par une certaine clientèle sur les unités de soins. Cette directive clinique permet de baliser :

- Le processus décisionnel quant à l'utilisation judicieuse d'une pompe volumétrique;
- L'utilisation optimale et adéquate des pompes volumétriques par le personnel autorisé.

2. Champ d'application/Contexte légal

S'applique à tout usager requérant l'administration d'une médication par voie intraveineuse, selon les critères établis dans l'algorithme. (Annexe A)

Contexte légal de l'infirmière : Activités réservées (Article 36 de la loi sur les infirmières et infirmiers)

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier;
- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance;
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

3. Intervenants concernés

- Infirmières;
- Infirmières assistantes du supérieur immédiat.

4. Directives

L'infirmière a la responsabilité de s'assurer du respect de l'algorithme sur les critères d'utilisation de la pompe volumétrique.

- L'utilisation des pompes volumétriques doit donc se faire en fonction d'indications cliniques et de critères compris dans l'algorithme décisionnel pour l'utilisation judicieuse d'une pompe volumétrique (Annexe A).

L'ordonnance médicale individuelle du médecin doit être respectée si cette dernière précise d'utiliser une pompe volumétrique en lien avec la condition clinique de l'usager.

Lorsqu'un usager nécessite l'utilisation d'une pompe volumétrique selon les critères établis (Annexe A) et qu'aucune pompe n'est disponible sur l'unité de soins :

1. L'assistante au supérieur immédiat (ASI), en collaboration avec le personnel infirmier, s'assure que les critères d'utilisation des pompes ont été respectés dans l'attribution des pompes auprès des usagers de son unité.
2. Suite à cette vérification, si aucune pompe ne peut être libérée ou n'est disponible, l'ASI communiquera avec l'ASI des autres unités afin de les aviser de la nécessité d'obtenir une pompe volumétrique dans les plus brefs délais. Les unités interpellées doivent procéder à la vérification des critères d'utilisation des pompes sur leur unité.
3. Suite à ces vérifications, si aucune pompe ne peut être libérée, l'ASI doit aviser la gestionnaire de l'unité ou, en l'absence de la gestionnaire, aviser la coordonnatrice des activités de soins de la situation.

Critères d'indications cliniques pour l'utilisation judicieuse d'une pompe volumétrique

Priorité élevée : Catégorie d'usagers et conditions nécessitant obligatoirement une pompe volumétrique

- Clientèle recevant des médicaments de niveau d'alerte élevée* (ex. : protocole héparine, ocytocine, etc.)
- Clientèle en néonatalogie
- Clientèle pédiatrique
- Clientèle sous restriction liquidienne stricte (dosage ingesta/excreta strict)
- Clientèle dont l'état cognitif peut interférer à la sécurité d'administration d'un traitement intraveineux (ex. : usager qui manipule la roulette de réglage de débit de sa perfusion)
- Perfusion via un cathéter veineux central
- Perfusion d'immunoglobulines
- Perfusion d'hémine humaine (Normosang, Panhématin)
- Débit de perfusion supérieur à 250 mL/h ou inférieur à 15 mL/h

* Consulter la *Liste personnalisée des médicaments de niveau d'alerte élevé du CISSS de la Montérégie-Ouest* pour connaître les médicaments à haut risque de préjudice nécessitant obligatoirement l'utilisation d'une pompe volumétrique pour leur administration.

Priorité modérée : Pompe volumétrique souhaitable, qui peut être remplacée par un calcul manuel du débit

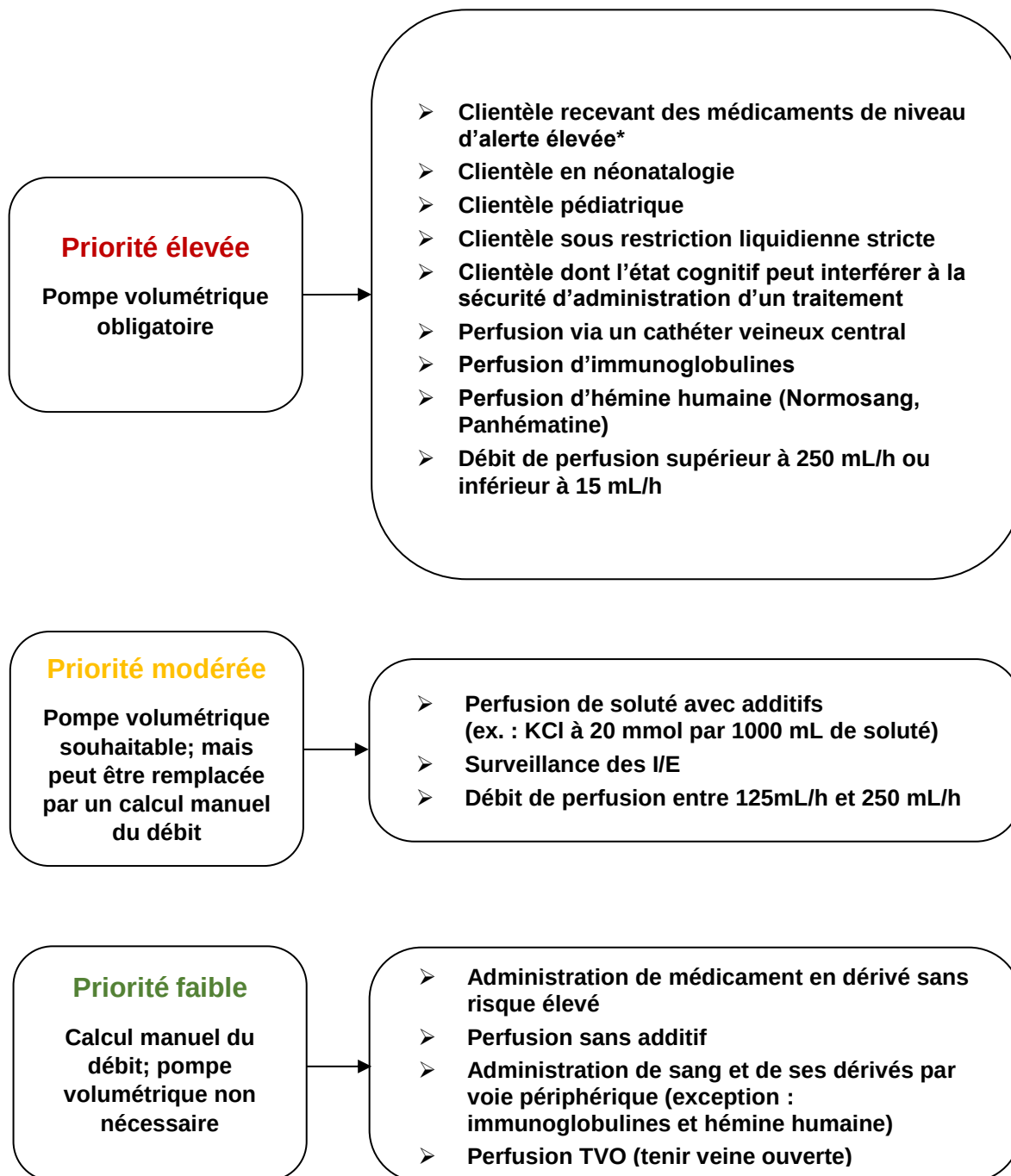
- Perfusion de solutés avec additifs (ex. : KCL à 20 mmol par 1000mL de soluté)
- Surveillance des ingesta/excreta
- Débit de perfusion entre 125 mL/h et 250 mL/h

Priorité faible : Conditions ne nécessitant pas de pompe volumétrique

- Administration de médicament en dérivé sans risque élevé
- Perfusion sans additif
- Administration de sang et ses dérivés par voie périphérique (exception : immunoglobulines et hémine humaine)
- Perfusion TVO (tenir veine ouverte)

ANNEXE A

Algorithme décisionnel pour l'utilisation judicieuse d'une pompe volumétrique



* Consulter la *Liste personnalisée des médicaments de niveau d'alerte élevé du CISSS de la Montérégie-Ouest* pour connaître les médicaments à haut risque de préjudice nécessitant obligatoirement l'utilisation d'une pompe volumétrique pour leur administration.

5. Références

Méthodes de soins informatisées : Administration d'une perfusion par pompe volumétrique programmable. Consulté le 16 mars 2020 : <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/administration-dune-perfusion-par-pompe-volumetrique-programmable>.

Note de service de la DQSI. (2017). Algorithme sur l'utilisation de la pompe volumétrique.

Liste personnalisée des médicaments de niveau d'alerte élevé au CISSS de la Montérégie-Ouest. CISSS de la Montérégie-Ouest. Dernière mise à jour : Novembre 2017. Consulté le 16 mars 2020 : <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/liste-personnalisee-des-medicaments-niveau-alerte-eleve-ciass-monteregie-ouest/telechargement/>

Centre Hospitalier de l'Université de Montréal. (mai 2017). Pompes volumétriques – amélioration de la pratique par la mise en place de critères d'utilisation Soins infirmiers. Consulté le 16 mars 2020.

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Fany Boulerice, conseillère en soins infirmiers, par intérim	2020-03-18
	Anik Frappier, conseillère en soins infirmiers	2020-03-18
	Geneviève Leboeuf, conseillère-cadre à l'organisation du travail	2020-03-18
Révisé par		
Personnes consultées	Chantal Laroche, conseillère en soins infirmiers	2020-03-18
	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques	2020-03-18
	Sophie Goneau, chef adjointe du département de pharmacie	2020-03-20
	Chantal Careau, Directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2020-03-26

Historique du document		
Approuvé par	 Chantal Careau Directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2020-03-26

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette directive clinique vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon	Aide-mémoire réglette : Utilisation sécuritaire et efficace de la pompe volumétrique Plum A+ d'Hospira, décembre 2013